

Séance du 16 mai 2025



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le seize mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le six mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 6
Votants : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

PRÉSENTS : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGULARD

ABSENTS : Gérald GIBAUD

EXCUSES : Catherine MATHIEU - Séverine CELLE - Sonia MAUREL - Virginie MONTES

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine MOREL

OBJET : Réalisation d'un skate-park

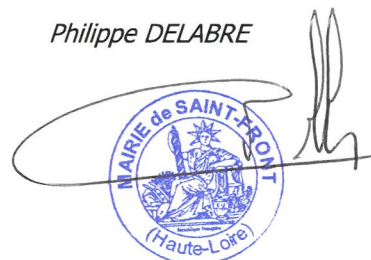
Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réalisation d'un skate-park. Le montant de ce projet est de **103 025.20 € HT**, il pourra bénéficier de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le projet de réalisation d'un skate-park d'un montant de **103 025.20 € HT** (cent trois mille vingt-cinq euros et vingt centimes) ;
- **De demander** une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Bonus Ruralité de **40 % (41 210 €)** ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie
le 16 mai 2025
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20250516-25_05_006-DE
Reçu le 20/05/2025